

## **DERNIERES NOUVELLES DU CNRS**

Dans le cadre de la réorganisation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) demandée par le gouvernement, le conseil scientifique du CNRS avait adopté à l'unanimité, le 14 mai, des "*recommandations*" demandant que soient créés des instituts nationaux "*pour assurer une couverture et une coordination nationales dans leur champ disciplinaire*", dont un conseil d'administration extraordinaire devait débattre le 22 mai. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, a pris de court les instances du CNRS, en annonçant par voie de presse (le Monde du 20 mai 2008), le découpage du CNRS en six nouveaux instituts nationaux (mathématiques, physique, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, écologie et biodiversité), dont sont exclues les sciences de la vie (coordonnées par l'Inserm) et l'informatique (pilotée conjointement avec l'INRIA). Mis devant le fait accompli les élus du personnel ont préféré quitter la salle et les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent à se mobiliser lors du conseil d'administration du CNRS du 19 juin prochain, contre ce qu'ils voient comme « un démantèlement de la recherche publique » et contre le découpage du CNRS en Instituts.

Ci-joint quelques informations supplémentaires de sources diverses reconstituant les événements de ces derniers mois pour clarifier un peu les choses: le compte rendu syndical d'une rencontre entre la Direction scientifique du département SHS et le secteur SHS du SNCS-FSU (29 avril 2008), les recommandations adoptées par le Conseil scientifique du département SHS (23 mai 2008), et des précisions sur les pôles de l'Institut national SHS données par la directrice scientifique adjointe du département SHS lors d'un entretien accordé à l'AFSP (26 Mai 2008)

### **1° Compte rendu de la rencontre entre la Direction scientifique du département SHS et le secteur SHS du SNCS-FSU du 29 avril 2008<sup>1</sup>**

Philippe Büttgen commence par rappeler la position récemment exprimée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui estime que la création des Instituts du CNRS constitue une affaire interne à l'organisme et résulte d'une décision de la Présidente du CNRS, à laquelle le Ministère se contente de donner son accord (rencontre entre Philippe Gillet, directeur de cabinet de Valérie Pécresse, et une délégation SNCS-FSU, 16 avril 2008). Aux termes de la lettre de mission de la Ministre à la Présidente du CNRS (27 février 2008), le découpage du CNRS en Instituts apparaît toutefois clairement comme une demande du Ministère, qui doit être replacée dans une évolution plus large du système de recherche, telle qu'elle a été exposée par Philippe Gillet le 16 avril : statut des UMR, rapport d'Aubert et possibilité de recrutement des chercheurs via les comités de sélection, résurgences diverses du projet de transfert de(s) chercheurs SHS vers l'Université, menaces sur la mobilité des fonctionnaires. La restructuration du CNRS en holding d'instituts est en outre à l'origine de la grave crise que le Département SHS a traversée à partir de la fin mars 2008.

---

<sup>1</sup> En présence de Marie-Françoise Courel (Directrice Scientifique Département SHS), Denis Peschanski (DSA section 33), Isabelle de Lamberterie (DSA sections 36 et 40) et Michel Florenzano (DSA section 39) pour la Direction scientifique et de Philippe Büttgen (secrétaire scientifique section 35), Fabien Jobard (secrétaire scientifique section 40), Nonna Mayer (secrétaire Comité Liaison section 40), Sophie Pochic (secrétaire Comité Liaison section 36) et Richard Walter (élu BN et élu section 34) pour la délégation SNCS-FSU.

La délégation a souhaité entendre la direction sur le projet d'Institut, son périmètre, son statut, son financement, les personnels et la forme de la consultation menée actuellement à son sujet.

Marie-François Courel a rappelé que la Direction scientifique du Département est confrontée à un contexte d'incertitudes et d'imprécisions fortes, ce qui rend difficile la communication en direction des personnels. Presque tous les jours, le Ministère envoie une « bombe » que la Direction du Département doit désamorcer tout en essayant de rester constructive. La dernière bombe en date (mercredi 23 avril) est constituée par la demande adressée à la Direction scientifique de justifier la création d'un Institut National des SHS, plutôt que d'un simple Institut interne. Dans ce but, la Direction générale a adressé aux Directions scientifiques un questionnaire en cinq points destiné à être discuté lors du Comité de direction du 30 avril. Dans certains documents internes à l'organisme, la mention « national » n'apparaît qu'entre parenthèses à côté du projet de création d'un Institut des SHS au CNRS. Le Ministère, par la voix de Philippe Gillet, définit comme « nationaux » les Instituts où le CNRS joue un « rôle majeur et structurant », ce qui ne serait le cas ni pour les Sciences de la Vie ni pour les SHS : dans le premier cas, le « rôle majeur et structurant » serait joué par l'INSERM, les Universités faisant office d'opérateur principal pour les SHS.

Pour Marie-Françoise Courel, il faut face au Ministère défendre le projet d'un Institut National, de façon à ce que le CNRS conserve son rôle nationalement et internationalement structurant dans la recherche en SHS. Mais il faut convaincre d'abord en interne, dans l'organisme. Dans les premières moutures du projet *CNRS 2020*, les SHS étaient en effet « partout mais éparses », ce qui correspond à l'hypothèse d'un Institut seulement interne. La volonté de l'organisme CNRS est de réussir l'interdisciplinarité, mais l'éparpillement des équipes SHS au sein d'autres Instituts ne constitue pas un gage de réussite de l'interdisciplinarité. Il faut pour Marie-Françoise Courel bâtir un Institut national des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, doté d'une identité forte tout en favorisant des zones d'intersection avec les autres Instituts.

#### *A. Périmètre de l'Institut*

Pour le Directrice scientifique, cet Institut national intégrerait toutes les disciplines représentées dans les sections 31 à 40 du Comité national et aurait une vocation de structuration nationale et internationale des SHS. Même les disciplines où le personnel CNRS est numériquement faible en comparaison des personnels universitaires doivent y être représentées car elles développent souvent des recherches complémentaires non présentes à l'université (le droit et la philosophie ont été cités) : « *ce n'est parce que la représentation est petite que la discipline n'est pas structurante et forte* ».

Au nombre des arguments justifiant la création d'un Institut national, Marie-Françoise Courel a avancé :

- le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), les Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires (RTP), les programmes européens (GDRE notamment) et internationaux (GDRI) ;
- le réseau de Centres français à l'étranger, transformés en Unités de Service et de Recherche (USR), et les Unités Mixtes Internationales (trois UMI sont lancées, à Tucson, New York et Dakar, cette dernière avec trois partenaires africains) ;
- le partenariat avec les équipes SHS travaillant au sein d'autres organismes de recherche (INRA, INED, INRAP), ainsi qu'avec le Ministère de la Culture ;
- la mutualisation des grands outils (TGE Adonis).

Le réseau des MSH permet un partenariat efficace et fort avec les universités, beaucoup plus fort que les accords directs avec une université. Denis Peschanski souligne que les directeurs de MSH soutiennent cette option, car le retrait du CNRS signifierait un repli sur des Maisons de la recherche avec des logiques d'établissement et des logiques régionales. Surtout, le personnel CNRS joue un rôle central dans ces MSH, notamment en ce qui concerne la gestion l'utilisation des équipements mi-lourds SHS (bibliothèques).

L'Institut en projet aurait des zones d'« intersection » (et non pas « interfaces », terme utilisé dans d'autres secteurs de sciences dures) avec les autres instituts, avec ST2I, INSU ou SDV, sans perdre son identité SHS. Ces intersections pourraient reposer sur des UMR rattachées à deux Instituts. Il faut lutter contre des tendances centrifuges, certains Instituts étant tentés de récupérer en leur sein certaines disciplines ou sections SHS (comme l'épistémologie pour l'IN2P3 et les sections 31 et 39 du Comité national pour EDD et l'INSU).

### *B. Gouvernance de l'Institut*

S'agissant de la création des nouveaux Instituts, Marie-François Courel a rappelé que les Départements sont chargés de la partie scientifique et non pas de la partie organisationnelle, ce qui explique l'imprécision de ses réponses et l'utilisation du conditionnel. Le Département ne peut pas non plus s'inspirer d'exemples existants, à l'image de l'IN2P3, car sa copie doit être « originale » pour convaincre le Ministère de la légitimité des SHS. Cette nouvelle exigence, avons-nous fait remarquer, va à l'encontre de la lettre de mission adressée à la Présidente du CNRS, qui posait les Instituts existants (IN2P3 et INSU) en modèles.

Le directeur de l'Institut pourrait être nommé par le Ministère, sur proposition de l'Institut, mais rien n'est encore décidé selon la Directrice scientifique.

Les départements scientifiques doivent disparaître, ainsi peut-être que les CSD, Conseils Scientifiques de Départements. Chaque Institut pourrait se doter d'un conseil scientifique, où la proportion d'élus n'a pas été encore fixée (1/3 d'élus, 1/3 de nommés, 1/3 de cooptés étrangers ?), avec davantage de pouvoirs, car selon la Directrice scientifique le CSD est actuellement toujours pris en tenaille entre le CN et le Département.

Le Ministère dit qu'« on ne touche pas au Comité National », formule incantatoire qui permet de ne pas traiter les problèmes.

L'Institut pourrait être doté d'un CA qui prendrait des décisions (ouverture, fermeture de laboratoires), alors qu'il n'y a pas de CA à l'IN2P3 et à l'INSU [NB : après vérification, il y a dans ces Instituts des conseils de direction, dotés de très peu de pouvoir, mais qui jouent un rôle d'interface puisqu'y sont représentés différents Ministères et partenaires, ainsi que des élus du personnel].

La délégation SNCS a affirmé son attachement au principe d'une forte représentation des personnels au sein des futurs Conseils, par voie d'élection. Elle a exprimé son opposition à tout projet de nomination directe des Directeurs d'Instituts par le Ministère.

### *C. Financement de l'Institut*

La Direction scientifique voudrait jouir de davantage d'autonomie dans le financement de l'Institut, qui irait aussi chercher ses crédits hors du CNRS, à travers des fondations, des chaires. Le CNRS réfléchit à un système de financements croisés entre les Instituts, chaque Institut consacrant une part de son budget au financement des autres Instituts. Pour faire vivre les zones d'intersection, des échanges de postes sont également envisagés entre les différents Instituts.

Marie-Françoise Courel a catégoriquement réfuté la rumeur concernant la mise en place d'appels à projet internes à l'Institut, par lesquels passerait une partie de ses financements. Cette hypothèse, envisagée pour les nouveaux Instituts INSERM, a été rejetée par le Ministère. Selon la Directrice scientifique, l'Institut sera opérateur et aussi agence de moyens, à travers les postes et les crédits récurrents. La Directrice scientifique estime souhaitable un travail de réorganisation interne des UMR pour éviter la tendance à l'individualisation qui se développe aujourd'hui avec les projets ANR mais aussi avec les jeunes lauréats de l'ERC, qui sont convoités par les labos étrangers.

#### *D. Statut de l'Institut SHS*

L'Institut ne serait plus organisé autour des sections du Comité national<sup>2</sup>, mais en « pôles ». Le nombre des pôles n'est pas définitif : le projet sur lequel les Directeurs d'unités avaient d'abord été consultés, dans les premières semaines d'avril, comportait 6 pôles ; leur nombre était descendu à 3. La version qui a été présentée à la délégation syndicale le matin du 29 avril comportait 4 pôles, qui devaient être discutés l'après-midi suivant au cours du Conseil scientifique du Département.

1. Mondes contemporains (sections concernées : 31, 33, 38, 39, 40)
2. L'homme dans le temps (31, 32, 33, 35)
3. Individu, marché, institutions et gouvernance (36, 37, 40)
4. Cognition, création et pensée humaine (34, 35 et éventuellement 27 : Comportement, cognition, cerveau.)

[NB : La réunion du CSD a été l'occasion d'un échange sur ces pôles, et on serait plutôt redescendu à 3 pôles, avec la fusion de 1 et 3, avec de nouvelles dénominations :

1. Mondes contemporains (31 33 36 37 38 39 40)
2. Le temps long (31 32 33 35)
3. Langage, création, pensée humaine (34 35 et éventuellement 27)

Mais seul le compte-rendu du CSD permettra de valider cette information encore sous réserve.]

Chaque pôle serait doté d'un directeur de pôle, sorte de « super-DSA » responsable d'au moins 3 sections, et qui pourrait se voir adjoindre des chargés de mission.

Cette reconfiguration s'accompagnerait d'une réduction du nombre d'UMR ; une réduction de moitié a été évoquée. On s'achemine donc vers des très grandes unités, pouvant réunir jusqu'à 9 UMR en histoire ou 7 en linguistique, regroupées sur une base de volontariat et sur un projet scientifique, « de façon souple » et pas obligatoirement sur des logiques de site. Pour les représentants présents de la Direction scientifique, il faut que les UMR jouent le jeu de la masse critique, avec plusieurs établissements, même si dans cette période de réorganisation, les UMR risquent d'être touchées par les restructurations envisagées par le rapport d'Aubert et qu'elles devront se battre pour maintenir la multi-tutelle quand celle-ci est nécessaire.

Marie-Françoise Courel a reconnu que le projet de la Direction SHS est en équerre par rapport aux logiques de site représentées par les PRES, les RTRA, les Campus et les logiques d'établissement. Le projet de Campus du Nord Parisien (Aubervilliers), qui regrouperait plusieurs universités et établissements parisiens (Paris 1, Paris 8, Paris 13, EPHE, EHESS,

---

<sup>2</sup> Intitulés actuels des sections relevant du Département SHS : 31 Hommes et milieux : évolution, interactions ; 32 Mondes anciens et médiévaux ; 33 Mondes modernes et contemporains ; 34 Langues, langage, discours ; 35 Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts ; 36 Sociologie - Normes et règles ; 37 Economie et gestion ; 38 Sociétés et cultures : approches comparatives ; 39 Espaces, territoires et sociétés ; 40 Politique, pouvoir, organisation.

École d'Économie de Paris) a été évoqué. Le CNRS n'a pas vraiment été consulté sur ce projet immobilier, qui concerne pourtant une grande partie de ses équipes SHS en Ile de France. Comme le CNRS soutenait lui-même le projet (finalement avorté) d'un campus installé sur l'île Seguin, Marie-Françoise Courel a indiqué qu'elle ne s'opposait pas au projet de Campus Aubervilliers, mais elle a fait part de la réaction du Directeur général du CNRS, Arnold Migus, qui a observé que les équipes CNRS n'avaient pas été consultées à propos de ce projet.

#### *E. Recrutement et statut des personnels*

L'idée de « Chaires Bréchnac » (présentées par le Ministère comme des délégations longues de 5 ans, renouvelables) semble toujours d'actualité. Ces chaires seraient créées à partir du contingent de postes statutaires CNRS. La délégation syndicale a exprimé son opposition à ce projet. Marie-Françoise Courel défend l'idée que le recrutement doit passer par le Comité national, qui représente les disciplines, et qui constitue le lieu par excellence de l'évaluation individuelle des chercheurs.

S'agissant des personnels ITA, la Directrice scientifique souhaite que leurs carrières soient gérées par le nouvel Institut, plutôt que par les Directions des Ressources Humaines des Délégations régionales, comme c'est le cas actuellement.

La délégation a rappelé que les SHS fonctionnent sur une logique d'accumulation des connaissances, supposant le maintien du statut de chercheur permanent. La précarisation actuelle des jeunes chercheurs via les 3000 CDD de l'ANR, pour les docteurs comme pour les ITA, est une bombe à retardement qui recrée des hors-statuts, comme à la fin des années 1970

#### *F. Forme de la consultation.*

En lien avec la création des Instituts, une consultation relative au Plan stratégique du CNRS est actuellement organisée par la gouvernance de l'organisme. Au vu des événements que traverse le Département SHS depuis la fin mars, la délégation a demandé que la date-limite de la consultation soit repoussée au-delà du 5 mai, afin que l'ensemble des chercheurs et universitaires présents dans les UMR puissent y participer. Il nous a été répondu que ce report de date est totalement impossible, la Direction scientifique ne maîtrisant pas le calendrier. La Direction scientifique demande à tous les laboratoires qui se sont concertés de faire remonter leurs contributions via leur directeur sur le blog *CNRS 2020* afin qu'elles soient consultables aussi par les autres Départements.

## **2° La position du Conseil scientifique du département SHS du 23 mai 2008**

Le conseil scientifique de département des SHS a voté à l'unanimité, à l'issue de sa réunion, les recommandations suivantes :

#### *Première recommandation :*

- Le conseil scientifique de département des Sciences Humaines et sociales a pris connaissance du dernier état du projet de réorganisation du CNRS dans lequel des doutes existent quant au statut d'institut national pour les Sciences du Vivant. Le conseil exprime à ce sujet une vive inquiétude motivée par les risques qu'encourent les liens scientifiques étroits et structurants que les laboratoires SHS entretiennent depuis longtemps avec les Sciences du Vivant dans les domaines suivants :

- les sciences de la cognition où la coopération est une coopération intégrée autour d'objets communs ;

- l'interaction entre biologie et environnement social ;
- la bio-archéologie et l'ethno-biologie ;
- l'histoire, la sociologie et la philosophie des sciences de la vie ;
- le parcours ontogénique de l'homme (conception, naissance, croissance, vieillissement) ;

Dans ces conditions, le conseil recommande de conserver aux Sciences du Vivant du CNRS un rôle structurant au plan national lui permettant de piloter ces coopérations. Il demande à la direction du CNRS de prévoir les dispositions nécessaires pour que l'interdisciplinarité SHS/SDV puisse fonctionner au niveau des laboratoires et des instituts. Le conseil estime que seul un institut national des Sciences Du Vivant du CNRS garantit l'exercice continu de ces interactions.

*Deuxième recommandation :*

Le conseil scientifique de département des Sciences Humaines et Sociales prend acte de la nouvelle organisation en Instituts Nationaux et s'inquiète du risque que ce dispositif fait courir à l'interdisciplinarité pratiquée par le CNRS. L'expérience montre que l'interdisciplinarité se fonde sur la pratique de recherches au sein des unités. C'est pourquoi le conseil insiste fortement sur la nécessité de prévoir que les unités puissent relever de plus d'un institut (*cf.* le point 3 des précédentes recommandations du CSD, séance du 29 avril 2008).

*Troisième recommandation :*

Le conseil rappelle que, pour respecter et développer les collaborations instaurées avec les établissements d'enseignement supérieur, il importe qu'une même unité puisse le cas échéant relever de plus d'un de ces établissements.

*Quatrième recommandation :*

En ce qui concerne le mode de désignation du directeur, le conseil Scientifique de département SHS retient avec satisfaction qu'il sera effectué sur la base d'un appel à candidatures internationales et de la proposition faite au président de l'organisme par un comité de sélection. Il recommande que la composition de ce comité respecte des garanties publiques d'indépendance et de légitimités scientifiques.

*Cinquième recommandation :*

Concernant le fonctionnement interne des instituts, le Conseil Scientifique de Département SHS rappelle une condition sans laquelle il ne saurait approuver la mise en œuvre de cette réforme : un conseil scientifique comportant une part significative d'élus des différentes catégories de personnels, ainsi que des scientifiques étrangers.

### **3° Précisions sur l'Institut SHS**

La direction scientifique des SHS défend le projet de structuration en 5 axes du futur Institut national des Sciences humaines et sociales, qui a vocation à regrouper les dix sections concernées (sections 31 à 40 du Comité national) soit plus de 4000 personnes.

**axe 1 : Espaces et mondes contemporains** (cet axe concerne une partie de la géographie, l'histoire contemporaine, l'anthropologie et l'ethnologie, l'urbanisme et l'architecture, l'environnement, les sciences politiques, la sociologie)

**axe 2 : Homme, milieu, environnement, sociétés du passé**

**axe 3 : Individus, marchés, institutions, gouvernance**

**axe 4 : Théories et production des savoirs - créations et réalisations de la pensée humaine**

**axe 5 : Sciences du langage et cognition** (préfiguration d'un espace d'intersection entre SHS, ST2I-Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie- et SDV-Sciences du vivant).

La science politique y a toute sa place notamment dans l'axe 3 mais on peut se rattacher à plus d'un pôle.

L'Institut a pour mission de structurer la recherche en sciences humaines et sociales au plan national, de construire des espaces d'intersection avec d'autres instituts, de garantir des conditions qui encouragent la prise de risque, de reconfigurer les équipes pour leur conférer de l'unité thématique et une réputation internationale, de former par la recherche et de doter les équipes d'instruments de standard international. Il devrait aussi encourager activement une politique de mise en réseaux : MSH, RTRA, IEP, consortiums, réseaux thématiques pluridisciplinaires, mise en réseau des unités de recherche à l'étranger, etc...